

ARRÊTÉ N° 20-088
PORTANT COMPOSITION DES BUREAUX DE VOTE DANS LE CADRE DES
ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS ET DES USAGERS
APPELES A SIEGER AU CONSEIL DE CY IUT CERGY PONTOISE

VU le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-1 à L. 712-6-1, L. 719-1 et suivants relatifs aux conditions d'exercice du droit de suffrage, composition des collèges électoraux ainsi que les articles L. 711-1 et suivants;

VU l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

VU le décret n° 2019-1095 du 28 octobre 2019 portant création de CY Cergy Paris Université et approbation de ses statuts ;

VU la circulaire du 15 septembre 2020 portant sur l'organisation des élections au conseil de CY IUT Cergy Pontoise ;

VU les statuts de CY IUT Cergy-Pontoise ;

Considérant que le président de l'université est responsable de l'organisation des élections et qu'il lui appartient de fixer la composition des bureaux de vote,

Considérant qu'en vertu du décret n° 2019-1095 susvisé les biens, droits et obligations de l'université de Cergy-Pontoise sont dévolus à l'établissement expérimental CY Cergy Paris Université,

LE PRESIDENT DE DE CY CERGY PARIS UNIVERSITÉ
ARRÊTE

Article 1 :

Les bureaux de vote relatifs aux élections des représentants des personnels et des usagers appelés à siéger au conseil de l'IUT de Cergy-Pontoise seront ouverts de 9h30 à 16h00 : le mardi 13 octobre 2020.

Article 2 :

Les présidents des bureaux de vote feront procéder au dépouillement complet du scrutin sur site à l'issue de la clôture des opérations de votes. Ils transmettront par courriel les procès-verbaux des opérations électorales à la direction du pilotage, service des affaires institutionnelles, à : elections2020@ml.u-cergy.fr.

Article 3:

La composition et la localisation des bureaux de vote sont les suivantes :

- **Site de St Martin** : Salle A380 –Tél : 01 34 25 28 93 ou 01 34 25 98 94

Présidente : Mélisende TAVERNIER
Asseseurs : Annick ADRASSE
Marie VILLAIN-Laura NEVES

- **Site de Neuville** : Bâtiment C - salle 009- Tél : 06 95 15 92 67

Présidente : Emmanuelle JAILLER
Asseseurs : Caroline VALADON
Isabelle KOBYLARSKI

- **Site d'Argenteuil** : QLIO 58 - Tel : 01 39 98 34 73

Présidente : Laura MARTIN
Asseseurs : Christel BOUCHER
Christelle VITRY

- **Site de Sarcelles** : Salle 332- Tél : 06. 88. 49. 48

Présidente : Yann ALBERT
Asseseurs : Brigitte BOURGES
Virginie GANTIER

Fait à Cergy, le 9 octobre 2020

Le président de l'université

François GERMINET

Transmis au Rectorat le : 13 octobre 2020
Publié le : 13 octobre 2020

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.